



VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

**GILLES MERGY**  
**PAULINE LE FUR**  
**MAXIME MESSIER**  
**LEA-IRIS POGGI**  
**PIERRE KATHOLA**  
**SONIA GOUJA**  
**JEAN-YVES SOMMIER**  
**ASTRID BROBECKER**

*CONSEILLERS MUNICIPAUX*

**SPLA PANORAMA**  
28 rue de la Redoute  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

*A L'ATTENTION DE MME NELLY PINAUD*

A Fontenay-aux-Roses, le 28 octobre 2020

PAR LRAR  
AVANCE PAR MAIL A [CONTACT@SPLA-PANORAMA.FR](mailto:CONTACT@SPLA-PANORAMA.FR)

**Objet** : Demande des études et annexes relatives à FAR

Madame la directrice,

Nous faisons suite au conseil municipal du 8 octobre dernier de la commune de Fontenay-aux-Roses au cours duquel devait nous être présentée la délibération n°4 portant sur le rapport d'activité de la SPLA PANORAMA.

En effet, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 28 des statuts de la SPLA Panorama, les représentants des collectivités territoriales actionnaires présentent, au minimum une fois par an, aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit de la situation de la société.

Or, en l'espèce, celui-ci n'a pas fait l'objet d'une délibération au motif avancé que la personne devant le présenter était souffrante.

C'est la raison pour laquelle nous prenons votre attache aux fins d'obtenir un certain nombre de précisions sur plusieurs projets majeurs pour notre commune repris dans votre rapport d'activité :

- le projet du site du panorama ;
- le projet du mail Boucicaut ;
- la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Paradis ;
- le projet « *autour du site de l'immeuble le Fahrenheit* ».

En effet, en dépit de leur impact potentiel considérable pour les habitants de notre commune, nous n'avons eu que très peu d'informations concernant ces projets.

En notre qualité d'élus du conseil municipal, nous vous demandons par conséquent d'avoir l'obligeance de nous transmettre les documents suivants :

- étude urbaine sur le site du Panorama et ses annexes ;
- étude urbaine sur le mail Boucicaut et ses annexes ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de la ZAC PARADIS et ses annexes ;
- étude préalable à la définition d'un projet urbain autour du site de l'immeuble Fahrenheit et ses annexes.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter sur notre demande.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Léa-Iris Poggi, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker*